Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Recu en préfecture le 21/07/2023

Publié le 21/07/2023

ID: 081-200066124-20230710-47_2023DB-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

BUREAU SEANCE DU LUNDI 10 JUILLET 2023

NOMBRE DE MEMBRES Qui ont pris Afférents exercice part à la DECISION 12 40 31 **PRESENTS** 25 **POUVOIRS** 6 **ABSENTS** 31 Vote Pour: Vote Contre: 0 Abstention:

<u>Date de la Convocation</u> 4 JUILLET 2023 L'an deux mille vingt-trois, le lundi dix juillet à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents: Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Laurence CRANSAC-VELARINO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Bernard EGUILUZ, Isabelle FOUROUX CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Régine MOULIADE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Pierre TRANIER, Claire VILLENEUVE

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Florence BELOU à Blaise AZNAR, Maryline LHERM à Pascale PUIBASSET, Francis MONSARRAT à Paul SALVADOR, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Martine SOUQUET à Francis RUFFEL, François VERGNES à Paul BOULVRAIS

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Thierno BAH, Jean-François BAULES, Michel BONNET, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Michelle LAVIT, Guy SANGIOVANI, Claude SOULIES, Gilles TURLAN

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°47 2023DB

ACTES: 7.5.3

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU: 01- Acquisition et renouvellement de jeux et d'équipements sportifs dans les écoles de la Communauté d'agglomération - Demandes de subvention auprès de l'Etat et du Département

Exposé des motifs

Il est proposé de solliciter une subvention de l'État au titre de la DETR et du Département au titre du FDT pour l'acquisition et le renouvellement de jeux et d'équipements sportifs dans des écoles de la Communauté d'Agglomération.

Le projet concerne l'achat et le remplacement d'aire de jeux et d'équipements sportifs pour les écoles du territoire. Les jeux relèvent des écoles de Graulhet, Gaillac, Rabastens, Parisot, Labastide de Levis, Lagrave. Ces acquisitions répondent à l'exercice de la compétence scolaire de la collectivité et permettent aux écoliers de bénéficier de matériel adapté à leurs attentes et utilisé dans le respect des normes de sécurité.



Les travaux consistent à :

- Sur certains jeux, effectuer des remplacements de pièces majeures qui sont structurantes dans le jeu
- Sur certains jeux, réfection de tapis amortissants
- Sur certains sites, remplacement de la structure complète

Le coût prévisionnel global de l'opération est de 99 351.40 € H.T. Il convient de déposer une demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR et du Département au titre du FDT.

Le coût prévisionnel de l'opération et le plan de financement prévisionnel se présentent comme suit :

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION		
Postes de dépenses	Montant	
	prévisionnel H.T.	
JEU Ecole en Gach Graulhet	12 016.68	
JEU Ecole Crins Graulhet	10 932.68	
JEU Ecole Gambetta Gaillac	4405.35	
JEU Ecole Lentajou Gaillac	11027.12	
JEU Ecole Rabastens	6012.68	
JEU Ecole Parisot	12196.78	
JEU Ecole Labastide de Levis	16143.52	
JEU Ecole Lagrave	17 463.09	
Equipements sportifs	9153.50	
Coût H.T.	99 351.40 €	

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
Financeurs	Sollicité	Montant H.T.	Taux
État – DETR	X	34 772.99€	35%
Département	X	34 772.99€	35%
Autofinancement		29 805.42€	30%
COÛT H.T.		99 351.40€	100 %

Le Bureau,

Ouï cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération, notamment leur article 6.3.4 « écoles et services périscolaires »,

Vu la délibération n°217-2020 du Conseil de la Communauté d'agglomération du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour l'approbation des demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'État, de la Région et du Département.

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le 21/07/2023

ID: 081-200066124-20230710-47_2023DB-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **autorise** le Président à solliciter une subvention de l'État au titre de la DETR et du Département au titre du FDT 2023 conformément au plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

- **donne** pouvoir au Président pour faire les démarches nécessaires et signer tout document afférent à la présente décision.

Acte rendu exécutoire - après transmission en Préfecture

Le 2 1 JUIL. 2023

- publication - mise en ligne

^{Le} 2 1 JUIL. 2023

et/ou notification Le

Le Président, Paul SALVADOR Pour extrait conforme, Fait les jour, mois, an, susdits,

Le Secrétaire de séance Paul BOULVRAIS Gaillac-Graulhet

AGGLOMÉRATION

entre vignoble et bastides

Le Président, Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 21/07/2023 Reçu en préfecture le 21/07/2023 52LO

ID: 081-200066124-20230710-47_2023DB-DE